

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311676

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

**OBJET : Musée départemental Arles antique Acquisition des droits patrimoniaux des vidéos
sur la fouille archéologique du chaland romain Arles Rhône 3.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de ses activités, le Musée départemental Arles antique est amené à acquérir des droits d'auteurs et notamment des droits patrimoniaux : droit de reproduction, droit d'adaptation et droit de représentation. Les œuvres concernées peuvent être des productions intellectuelles : œuvres plastiques, littéraires, cinématographiques, audiovisuelles, photographiques, théâtrales, lyriques, musicales, des spectacles, des textes et interventions, productions orales (enregistrement ou émission directe sous forme sonore ou audiovisuelle d'intervention pour colloques, conférences, séminaires et tables-rondes, débats ...), des productions écrites (textes, études scientifiques, de recherche professionnelle et d'interventions écrites diverses débats ...), des œuvres d'arts et objets de collections, ou des fonds patrimoniaux (sélection de reproductions photographiques numériques de photographies originales, film et tout contenu audiovisuel sous forme numérique).

Le Musée départemental Arles antique souhaite développer un projet numérique d'envergure conformément aux axes prioritaires du Département en matière de développement de projets numériques de qualité, touchant un large panel d'utilisateurs.

L'opération de fouille, de relevage et de remontage du chaland romain « Arles Rhône3 » a fait l'objet de reportages audiovisuels. Le musée souhaite acquérir les droits patrimoniaux des films montés et des rushes pour archives et également pour développer des produits de communication et de médiation notamment numérique ayant pour sujet l'aventure archéologique « Arles Rhône 3 ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

